



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 novembre 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – TELETHON – Edition 2024

Cette année, la Ville de TARTAS s'associera comme chaque année au TELETHON, qui se déroulera les 29 et 30 novembre 2024.

A ce titre, tissu associatif, habitants, élus, et services municipaux sont invités à participer à la démarche pour le TELETHON.

Il est proposé à notre assemblée.

- d'une part de mettre en appui les services municipaux pour l'appui au bon déroulé de cette manifestation,
- d'autre part de prendre les assurances nécessaires pour couvrir la manifestation locale.

Enfin, d'Autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous les documents et arrêtés pour le bon déroulement sur TARTAS.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



DONNE un avis favorable :

- d'une part de mettre en appui les services municipaux pour l'appui au bon déroulé de cette manifestation,
- d'autre part de prendre les assurances nécessaires pour couvrir la manifestation locale.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents et arrêtés pour le bon déroulement sur TARTAS.

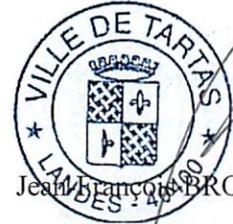
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARLOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES